



ENTENTE DE COLLABORATION DANS LE CADRE DU PROJET  
PASSAGE À L'ÉCOLE

Cette entente s'inscrit dans une démarche du quartier :

\_\_\_\_\_

Identification de l'organisme/établissement

Nom de l'organisme/établissement :	
Nom du (de la) représentantE :	
Adresse :	
Téléphone :	

But de l'entente

Cette entente s'inscrit dans une perspective de collaboration entre la famille, le milieu petite enfance et l'école et vise à assurer la mise en place ou la poursuite de stratégies gagnantes personnalisées pour chaque enfant.

En adhérant à cette entente, chaque milieu sera conscient des engagements nécessaires à la réussite d'un tel projet



### Engagement du milieu Petite Enfance

- Au mois de mars, le gestionnaire du milieu petite enfance remet les documents aux éducatrices concernées
- Au mois d'avril, l'éducatrice complète les outils « *Passage à l'école - copie parents et copie école* » pour chaque enfant qui débutera l'école en septembre
- Le milieu petite enfance a la responsabilité d'informer le parent sur la démarche et l'ensemble du projet
- Début mai, le milieu petite enfance remet les outils « *Passage à l'école - copie parents et copie école* » aux parents selon différentes modalités : rencontre parents/éducatrice ou parents en grand groupe
- Le milieu petite enfance garde une copie de l'outil « *Passage à l'école – copie école* » dans le dossier de l'enfant en cas de perte du document
- En juin, chaque éducatrice complète le document « *compilation du milieu petite enfance* » (Annexe B) et l'envoie à la personne désignée
- Participation à la rencontre annuelle avec les partenaires de la démarche

### Engagement de l'école

- En mai, l'école fait la promotion de l'outil « *Passage à l'école* » dans la lettre d'invitation destinée à la visite de l'école (parents/enfant)
- En juin, au moment de la visite, le personnel de l'école invite les parents à remettre l'outil « *Passage à l'école – copie école* »
- En septembre, chaque enseignant de maternelle complète le document « *compilation du milieu scolaire* » (Annexe C) et l'envoie à la personne désignée
- Durant la période de la rentrée scolaire, l'école fait un rappel aux parents qui n'ont pas encore remis l'outil
- Participation à la rencontre annuelle avec les partenaires de la démarche

### Coordination (par un organisme ou un comité)

- La distribution annuelle (en Mars) des documents requiert que leur commande, entreposage et paiement soient effectués aux temps prévus.
- La compilation des annexes B et C doit se faire à l'automne de chaque année afin de pouvoir tenir des statistiques sur la réussite de l'implantation de la démarche
- Le rappel, l'invitation, l'animation et le suivi de la rencontre annuelle devra se faire à l'automne et au printemps.

Nom du représentant : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_